

Mertzwiller

Des séniors manifestent contre la non-reconduction du contrat d'une animatrice

Une quinzaine d'habitants de la résidence senior de Mertzwiller se sont réunis, jeudi 11 décembre, lors du conseil municipal de la commune pour protester contre le non-renouvellement du contrat de leur animatrice par la municipalité. Tous disent ne pas comprendre ce choix et redoutent de perdre un soutien essentiel dans leur quotidien.



Les habitants de la résidence senior de Mertzwiller ont manifesté leur colère lors d'un conseil municipal après le non-renouvellement du contrat de leur animatrice.

Photo Joffray Vasseur

Ils étaient une quinzaine, rassemblés jeudi 11 décembre au soir devant la salle où se tenait le conseil municipal à l'espace Stéphane-Grappelli de Mertzwiller. Les habitants de la résidence senior située rue du Dr-Albert-Schweitzer sont venus exprimer leur incompréhension et leur colère après avoir appris que le contrat de leur animatrice ne sera pas renouvelé après le 31 décembre.

Munis de pancartes, où il était écrit « On ne vire pas ceux qui prennent soin de nous » ou encore « Pour des aînés écoutés, la communication est la clé », les résidents ont tenté d'interpeller le maire Michel Schweighoeffer. Ce dernier était néanmoins absent lors du conseil municipal.

Ils regrettent la non-reconduction du contrat à durée déterminée de leur animatrice présente dans la résidence depuis janvier 2023. Elle a été recrutée par l'Association régionale spécialisée d'action sociale, d'éducation et d'animation (ARSEA), puis la commune a pris le relais et l'employait jusqu'ici à mi-temps. « C'est un véritable rayon de soleil. Elle nous fait faire plein de choses, comme des séances de gym ou encore des karaokés », raconte Antoine Ehrhard, l'un des résidents qui pilote la manifestation.

Des explications demandées au maire

Pour Geneviève Bâ, une autre résidente, c'est l'incompréhension. « Notre animatrice n'a jamais compté son temps. Elle nous emmenait en promenade, elle faisait des barbecues. Elle nous aidait même, sur son temps libre, avec les démarches administratives », explique-t-elle. À côté d'elle, Anne-Elizabeth Fischer ne cache pas sa déception. « J'ai choisi d'habiter dans cette résidence, car l'animatrice est là », confie-t-elle d'une voix tremblante.

Après avoir manifesté leur colère dans le hall de l'espace Stéphane-Grappelli, les habitants sont entrés dans la salle du conseil municipal. Malgré l'absence du maire, Antoine Ehrhard a tenu à lire une lettre, devant les élus, dans laquelle les résidents exigent « une explication claire, nette et précise ».

Une convention entre Alsace Habitat et la mairie

Dans une interview accordée aux DNA , Michel Schweighoeffer explique que la convention pour l'emploi de l'animatrice, signée entre Alsace Habitat, le propriétaire de la résidence, et la municipalité prend fin le 31 décembre. Cette convention permet à Alsace Habitat de reverser, à la mairie, les loyers dédiés à l'animation prélevés chaque mois aux résidents. « Étant donné qu'Alsace Habitat ne pouvait pas employer l'animatrice, la municipalité a signé une convention avec le bailleur social en 2024 et a utilisé les financements transmis pour payer le contrat. Nous avons tenté de trouver des solutions, étant donné que la convention s'achève bientôt, sans succès », précise le maire.

L'édile stipule qu'il lui est impossible « d'un point de vue juridique, de prélever directement un loyer aux habitants pour payer » le contrat de l'animatrice. « Je rappelle que le salaire des agents territoriaux est à la charge exclusive de la collectivité employeuse. Il ne peut être reporté, supporté ou dépendre de revenus de particuliers », rappelle-t-il citant une loi du 26 janvier 1984.

Contactée, Alsace Habitat précise que la convention ouvrira « une période de transition avant que la municipalité reprenne, si elle le veut, le dossier de l'animation en main », selon [le directeur général Francis Bentz](#). « On aurait pu avoir des discussions avec la mairie concernant une nouvelle convention. Ça aurait réglé le problème, mais elle ne nous a pas contactés », affirme Freddy Zimmermann, directeur de l'attractivité et du développement durable chez Alsace Habitat.

Une association pour maintenir l'emploi de l'animatrice

Face au blocage et à l'agacement des résidents qu'il a rencontré mercredi 17 décembre, Michel Schweighoeffer leur suggère de créer une association pour qu'ils puissent eux-mêmes employer l'animatrice. « Nous soutiendrons l'association avec des subventions, comme toutes les autres associations de Mertzwiller », assure-t-il. En attendant, des activités intergénérationnelles pourront être proposées dans les mois à venir aux résidents, selon le maire.